RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00157
Numéro SIREN : 480 796 143
Nom ou dénomination : ACCIOR CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 1158

ACCIOR CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.672.500 Euros

Siège social : LES SABLES D'OLONNE (85180)
39 rue Denis Papin – Le Château d'Olonne

RCS LA ROCHE SUR YON 480 796 143

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un décembre à 11 Heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant ;
- Accomplissement des formalités de publicité consécutives.

TOUS LES ASSOCIES SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE, SAVOIR :

- **Monsieur Olivier CHARRIER**, propriétaire de CENT QUATRE VINGT DEUX parts, ci — 182 Parts
- **La société « BILLON-COURTIN »**, propriétaire de UNE part, ci — 1 Part
 représentée par Monsieur Jean-Yves BILLON
- **La société « ACCIOR & ASSOCIES »**, propriétaire de DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEPT parts, ci — 10.967 Parts
 représentée par Monsieur Olivier CHARRIER

OC

AH

L'Assemblée, réunissant la totalité des associés possédant les 11.150 parts de 150 euros chacune formant le capital social de 1.672.500 euros est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Olivier CHARRIER, cogérant de la société, préside la séance.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été communiqués aux associés dans les délais et conditions prévus par la loi.

A sa demande, les associés lui donnent acte de ces déclarations. Puis, le gérant donne lecture de son rapport et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2021 :

- **Madame Anne HERMOUET**
 Demeurant 80 La Berthelière 85170 DOMPIERRE SUR YON

 Née à LA ROCHE SUR YON (85000) le 6 mai 1973

Madame Anne HERMOUET devra consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle disposera à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

En rémunération de ses fonctions de gérante de la société, Madame Anne HERMOUET aura droit à un traitement qui sera fixé ultérieurement par délibération des associés.

D'ores et déjà, Madame Anne HERMOUET a droit au remboursement de ses frais de voyage et de déplacement engagés par elle dans l'intérêt de la société conformément à son objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Anne HERMOUET, présente à la réunion, déclare accepter expressément leurs fonctions et n'être l'objet d'aucune incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

OL

AH

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.



Bon pour acceptation de mes fonctions de gérante

